

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 17 Octobre
n° 2024 - 056

Le CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINTE CATHERINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DUSSURGEY.

Nombre de Conseillers en exercice : 12
Date de convocation du Conseil Municipal : 11 Octobre 2024

Présents : 10 **PRESENTS** : Lucien DERFEUILLE, Joëlle MASSE, Elodie GEY, Thierry DAYDE, Joël BOURGEOIS, Gaëlle GUYOT-MICHEL, Christophe DUMAS, Patrice GRANGE, Ghislaine DIDIER-BERHIER

Votants : 11 **EXCUSE** : Adrien JACQUET donne procuration à Lucien DERFEUILLE, Pierre DUSSURGEY

ABSENTE : Séverine LE SCOUR SOTIN

Secrétaire de séance : Ghislaine DIDIER

OBJET : RÉVISION DES TARIFS DE LA SALLE DE L'AMITIÉ POUR L'ANNÉE 2025

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs de la Salle de l'Amitié pour l'année 2025 comme suivant :

- | | |
|--|----------|
| • Réunion d'associations caritatives communales et communautaires | gratuit |
| • Préau et cour | gratuit |
| • Verre de l'amitié lors d'un décès | gratuit |
| • Repas pour les classes (10 ans) | gratuit |
| • Apéritif lors de mariage | 50.00 € |
| • Apéritif pour une association | 50.00 € |
| • Repas de fête - Baptême - Anniversaire - Soirée | 90.00 € |
| • Location pour un week-end complet / 2 jours | 120.00 € |
| • Caution par manifestation | 200.00 € |
| • Caution pour prêt de la salle à titre gratuit | 200.00 € |
| • En cas de location avec « prête nom » avérée, la caution sera retenue. | |

Après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE à l'unanimité** les tarifs annoncés.
- **DÉCIDE** d'appliquer ces tarifs pour l'année 2025

AINSI FAIT ET DELIBERE

Le Secrétaire de séance



Ghislaine DIDIER

Le MAIRE,



Pierre DUSSURGEY

